

BULLETIN DE L'ABERPA N°89

Sommaire

- 1 – Mise en place de la Métropole du Grand Paris – Traduction pour Nanterre
- 2 – Que devient le Plan Local d'Urbanisme ?
- 3 – Ouverture de la nouvelle gare Nanterre-Université
- 4 – Réunions du Collectif Vélo Nanterre
- 5 – Réunion du conseil de quartier Université
- 6 – Réunions du conseil de quartier Centre
- 7 – Travaux sur les réseaux électriques et gaz dans le secteur pavillonnaire

Le Bureau de l'ABERPA vous présente d'abord tous ses Meilleurs Vœux pour l'Année 2016

1 – Mise en place de la Métropole du Grand Paris – Traduction pour Nanterre

Au 1^{er} janvier 2016 est créée la Métropole du Grand Paris (MGP). Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupera Paris et les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les communes limitrophes qui en feront le choix.

La Métropole du Grand Paris exercera, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

- L'aménagement de l'espace métropolitain ;
- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- Le logement et la politique locale de l'habitat ;
- La politique de la ville ;
- La protection de l'environnement et du cadre de vie.

La mise en place se fera progressivement :

- Transfert des compétences de planification aménagement et logement au 1^{er} janvier 2017
- Transfert des compétences aménagement, environnement et habitat au 1^{er} janvier 2018
- Election du Conseil métropolitain au suffrage universel en 2020

La Métropole du Grand Paris est divisée en Territoires qui sont des établissements publics territoriaux (EPT). Nanterre est inclus dans le territoire "Paris Ouest La Défense" qui comprend 11 communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson. La Métropole du Grand Paris disposera de 90 conseillers territoriaux élus au sein des conseils municipaux. **Deux élus de Nanterre siègeront au Conseil métropolitain** : M. Jarry et M. Ben Amar. **Quinze élus de Nanterre siègeront au Conseil de territoire.**

Le siège du territoire "Paris Ouest La Défense" est situé place de la Boule et la 1^{ère} réunion du Conseil de territoire s'est tenue le 11 janvier à la mairie de Nanterre.

Au 31 décembre 2015, la **Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (CAMV)** regroupant Nanterre, Rueil et Suresnes **a été dissoute.**

2 – Que devient le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU révisé a été approuvé par le Conseil municipal du 15 décembre 2015.

Les éléments concernant le secteur pavillonnaire, que nous avons présentés dans notre bulletin de janvier 2015, n'ont pas été modifiés suite à l'enquête publique de juin 2015.

Que devient le Plan Local d'Urbanisme dans le contexte de la Métropole du Grand Paris (MGP) ? En effet, à partir de 2017, la compétence en matière d'urbanisme reviendra aux Territoires de la MGP.

L'analyse que nous pouvons faire repose sur le délai nécessaire à l'établissement d'un Plan d'Urbanisme de Territoire. Il sera de l'ordre de 3 ans comme c'était le cas dans le passé. Les PLU des communes s'appliqueront donc encore pendant plusieurs années.

Il faut cependant rappeler que la ville comprend un Périmètre d'Intérêt National (PIN), celui de l'EPADESA, qui comprend un tiers du territoire de Nanterre. Pour ce PIN, les grandes lignes de l'aménagement sont définies dans des conventions entre l'Etat et la Ville de Nanterre. Ils concernent le projet Seine-Arche depuis 2000 et le projet des Groues depuis 2015. .

3 – Ouverture de la nouvelle gare Nanterre-Université

La nouvelle gare Nanterre-Université a été mise en service le 17 décembre après 8 ans de travaux. L'ABERPA a régulièrement diffusé des informations sur les différentes phases du chantier à partir des données du Comité de suivi. En ce mois de janvier, l'ensemble de la gare est opérationnel. Côté SNCF (Transilien), les escaliers mécaniques ne sont pas encore en service (réfection programmée) et les quais doivent être refaits.

Sur les espaces publics autour de la gare, il reste beaucoup à faire. Les escaliers qui descendront du parvis vers l'université ne seront réalisés qu'au printemps. Leur absence oblige les usagers qui veulent aller de la cité des Provinces Françaises à l'Université à faire un large détour par le viaduc Anatole France. Lors de la dernière visite des chantiers, l'Aberpa a obtenu que la réalisation d'une volée d'escaliers soit accélérée. La nouvelle gare préfigure le nouveau Cœur de quartier qui sera construit autour et qui s'avère très dense.

4 – Réunions du Collectif Vélo Nanterre

L'ABERPA participe à un petit groupe de travail, le "Collectif Vélo Nanterre" pour proposer des améliorations sur le réseau cyclable de Nanterre.

Le Collectif a été reçu par le Conseil départemental le 9 décembre. Des avancées ont été obtenues sur la traversée vélos de la place Mandela, sur le bd Clémenceau (réalisation d'une voie cyclable sur 1 km) et sur la rue Paul-Vaillant-Couturier (réalisation de bandes cyclables dans le haut de cette rue)

Le Collectif, associé au Collectif Vélo Défense, a aussi été reçu par l'ÉPADESA le 10 décembre. Pour la 1^{ère} fois, il nous a été présenté un plan général des voies cyclables existantes et futures dans le périmètre de l'Établissement public. Nous avons demandé et obtenu qu'il nous soit diffusé prochainement pour servir de document de référence à nos échanges. Une nouvelle réunion sera programmée au 1^{er} semestre 2016

Sur les propositions faites à la ville de Nanterre, nous n'avons à ce jour que très peu de résultats.

5 – Réunion du conseil de quartier Université

Lors du conseil de quartier Université du 17 novembre, il a été fait un point sur le développement de l'offre de mobilité sur Nanterre et les quartiers du Centre et de l'Université :

- adjonction lignes de bus et modifications des trajets sur 163, 259, 276, 304, 367, noctilien N53 (modifications entre mai et septembre 2016). Consulter les nouvelles lignes sur le site de la ville en rubrique "Quartier Université"

- création d'une station VELIGO (parc vélos sécurisé) à Nanterre-Université au **1er semestre 2016**.

6 – Réunions du conseil de quartier Centre

L'ABERPA a plusieurs fois relancé les élus du quartier pour que se réunisse le collectif du Conseil de quartier Centre. Les 2 premières réunions se sont enfin tenues les 14 octobre et 9 décembre. Il a été convenu le principe de 2 réunions du collectif entre chaque conseil de quartier ce qui était aussi une demande de l'Aberpa.

Le 14 octobre puis en Conseil de quartier le 18 novembre, la ville nous a fait part du projet d'agrandissement du parc des Anciennes-Mairies. La première phase consistera à démolir la maison André Davergne située à côté de la villa des Tourelles.

La destruction de ce bâtiment communal particulièrement énergivore commencera fin janvier pour une durée de 2 mois. Pour des raisons de sécurité, **l'aire de jeux attenante à la maison André Davergne sera fermée pendant toute la durée de l'opération.**

Dans les phases suivantes, l'aire de jeux sera agrandie, la salle de réunion en préfabriquée au fond du parc sera démolie et les serres municipales déménageront au Petit Nanterre. Tous ces espaces libérés permettront l'agrandissement du parc.

Lors de la réunion du collectif du 9 décembre, les points suivants ont été proposés pour l'ordre du jour du prochain conseil de quartier (mercredi 17 février) :

- Installation de vidéo protection auprès des gares dont celle de Nanterre-ville
- Mises en place de nouveaux panneaux d'informations municipales
- Préparation des Assises de la ville

Cet ordre du jour doit être confirmé par le bureau municipal.

7 – Travaux sur les réseaux électriques et gaz dans le secteur pavillonnaire

Nous avons renouvelé notre demande auprès de la ville, pour être informé du programme de renouvellement des canalisations de GAZ. En effet, des travaux sur le réseau gaz ont été réalisés en novembre et décembre rue Mozart, sans être annoncés sur le site de la ville. Si toutes les rues du secteur pavillonnaire doivent être concernées, il y a des raisons de s'inquiéter, les trottoirs des rues Alexandre Dumas et Berthelot venant juste d'être refaits.

La même question a été posée sur le programme d'enfouissement des réseaux électriques sur le secteur pavillonnaire après la réalisation des travaux rue Barbet d'octobre 2015 à janvier 2016 (il faut noter que la chaussée et les trottoirs avaient été refaits récemment).

Ces demandes ont été rappelées lors de la réunion du Collectif Centre du 9 décembre.
